



# L'avenir de notre santé est entre nos mains Nous avons un pouvoir : utilisons-le !

Sections RENAULT

N° 89 3 septembre 2018

**Beaucoup d'entre nous en rentrant de vacances découvrent à leur domicile une enveloppe de la Mutuelle Renault comportant une injonction comminatoire : « Approuvez l'évolution de votre mutuelle ».**

Sauf si vous bénéficiez d'une dérogation à la mutuelle obligatoire, vous avez reçu à votre domicile une enveloppe de la Mutuelle Renault comportant un dossier et un bulletin de vote vous demandant votre avis sur le rapprochement entre Humanis et Malakoff Médéric à date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ceci, suite à la décision du 13 juin 2018 des Conseils d'Administration d'Humanis et de Malakoff Médéric.

Il est annoncé pour valider ce rapprochement, une première assemblée générale extraordinaire, et si le quorum n'est pas atteint (25%), une seconde.

**Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à ouvrir l'enveloppe et de lire avec attention les documents qu'elle contient. Si vous voulez participer au vote, l'enveloppe « T » comportant votre bulletin de vote doit être posté le plus tard à la Mutuelle Renault le 7 septembre 2018 pour la première AG et au plus tard le 21 septembre si le quorum n'est pas atteint.**

## Rappel du contexte :

- En 2011, la Mutuelle Renault devient membre du groupe Humanis.
- L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 signé par les confédérations syndicales CFDT, CFE-CGC et CFTC ouvre un transfert de la prise en charge de la branche santé de la *Sécurité sociale* au profit des grandes sociétés d'assurance leur donnant à terme, la mainmise sur la santé. C'était le « droit à la mutuelle pour tous ».
- Cet accord du 11 janvier 2013 est entré dans la loi du 14 juin 2013 qui a contraint toutes les entreprises de France à négocier des accords avec les délégués des syndicats en 2014 et 2015 pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, celles-ci aient mis en place une *Complémentaire santé obligatoire* pour leurs employés. Le nouveau droit est devenu obligation, via l'entreprise.
- Chez Renault, les confédérations CFDT, CFE-CGC et CGT ont signé un *Accord complémentaire santé* avec la Direction le 11 septembre 2014 au bénéfice d'Humanis. La confédération FO, négociatrice mais pas signataire en 2014, a joint sa signature le 23 juin 2016 à la faveur d'un avenant. Il faut se souvenir que tous les syndicats négociateurs ont été extrêmement discrets durant la négociation en 2014 et qu'aucun d'entre eux n'a consulté les salariés. Le SM-TE, non négociateur, a été le seul syndicat à consulter les

salariés (les résultats de cette consultation sont disponibles sur notre site web : Tract SM-TE N°12 du 11 décembre 2014).

- ❑ Le 26 mars 2018, *le Parisien* dans un article : « Malakoff-Médéric et Humanis : rapprochement en vue », évoque la restructuration du monde de l'assurance, et se fait l'écho d'un autre rapprochement : celui de l'AG2R *la Mondiale* avec la *Matmut*, également pour janvier 2019. *Le Parisien* pose une bonne question : les assurés vont-ils en profiter ?
- ❑ Le 13 juin 2018, les Conseils d'Administration d'Humanis et de Malakoff Médéric décident à l'unanimité de concrétiser le rapprochement et de ce fait sont dans l'obligation de soumettre cette décision aux assemblées générales extraordinaires de septembre 2018.

## Depuis ce 13 juin, nous sommes obligés de constater le silence des syndicats ayant des administrateurs à la Mutuelle Renault et à Humanis

Le projet de rapprochement date du 13 juin 2018. Que ce soit au Conseil d'Administration de la Mutuelle Renault, ou d'Humanis, des militants syndicaux Renault sont administrateurs.

Vous trouvez normal que ni ces administrateurs, ni leurs syndicats n'aient informé dès juin, les salariés ? Cela pose sérieusement le problème de la confiance de la représentation syndicale actuelle. Beaucoup d'affiliés auraient aimé avoir de leur part un éclairage répondant à la question :

### Que se cache-t-il derrière la vitrine ?

Nous avons bien compris que les dirigeants d'Humanis et de Malakoff Médéric veulent le rapprochement. Mais ce rapprochement ne peut se faire que si les adhérents, par leur vote, le décident. C'est le rôle et le pouvoir de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration n'a pas le pouvoir de le faire.

Nous avons une opportunité en tant qu'adhérent de la Mutuelle de reprendre la main sur ceux qui prennent des décisions à notre place. La seule solution d'exprimer cette reprise en main est de voter « contre ».

### Nous sommes sommés d'approuver ces résolutions mais nous n'y sommes pas obligés

S'abstenir n'est pas un choix, c'est laisser les autres décider à notre place

### Pour l'avenir de notre santé, utilisons le pouvoir de voter « Contre »

#### A retourner à : [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)

1) Je communique mon adresse mail personnelle pour me tenir informé(e) des positions et actions du SM-TE :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Mail personnel : \_\_\_\_\_

2) Je souhaite rencontrer un responsable du syndicat SM-TE

3) Je souhaite être candidat ou candidate du syndicat SM-TE aux élections professionnelles

### Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

**Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.**

**Bulletin d'adhésion et de soutien :** [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €.

**Siège social :** 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

**Contact :** 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)